

20 février 2007

07.322

Question Jean-Charles Legrix

Présence du Conseil d'Etat aux séances

A de très nombreuses occasions, lors des séances du Grand Conseil, certains membres du Conseil d'Etat sont absents.

Ils n'estiment pas important, ni nécessaire d'assister aux débats du plénum, ce qui est regrettable.

Il est clair que la loi d'organisation du Grand Conseil mentionne à l'article 6c: "Les membres du Conseil d'Etat peuvent participer aux séances du Grand Conseil, ...".

Effectivement, la loi dit peut et non pas doit.

Questions:

- Faut-il faire nos séances uniquement le matin afin de permettre à ceux qui souhaitent travailler à 50% de le faire librement?
- Nos séances étant agendées de longs mois à l'avance, pourquoi certains conseillers d'Etat ne réservent-ils pas ces dates dans leurs agendas afin d'honorer les membres du Grand Conseil de leur présence?